



AVIS

COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIÈRE

(77)

Article L. 1612-5
du code général des collectivités territoriales

délibéré le 24 juin 2016

Chambre régionale
des comptes
Île-de-France



6^{ème} section

N°/G/218-189/A-21

Séance du 24 juin 2016

RECOMMANDÉ AVEC A.R

AVIS

COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIÈRE (77)

(20 445 habitants)

Budget primitif 2016

Article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales

La chambre régionale des comptes d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1612-5 ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes ;

VU la circulaire du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret n° 67945 du 24 octobre 1967 concernant l'institution, le recouvrement et l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration ;

VU la lettre du 3 mai 2016, enregistrée au greffe le 17 mai 2016, par laquelle le préfet de Seine-et-Marne a saisi la chambre régionale des comptes d'Île-de-France du budget primitif 2016 de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

VU la lettre du 26 mai 2016 par laquelle le président de la chambre régionale des comptes a invité le maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière à présenter ses observations ;

VU les éléments recueillis en mairie les 1^{er} et 17 juin 2016, et les documents transmis à la chambre, entre le 1^{er} et le 22 juin 2016 ;

VU les conclusions du procureur financier ;

Après avoir entendu, M. Guillaume Lesquoy, conseiller, et M. Bertrand Gillet, premier conseiller, en leur rapport ;

1. SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 1612-5 du CGCT « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.* »

La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. »

CONSIDÉRANT que le préfet de Seine-et-Marne a estimé que le budget primitif de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, voté le 11 avril 2016 et reçu en préfecture le 19 avril 2016, n'était pas en équilibre réel, au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT, en l'absence de couverture par des ressources propres de l'annuité en capital de la dette des budgets annexes des services publics d'assainissement et de distribution d'eau ;

CONSIDÉRANT en conséquence que la saisine est recevable et qu'elle doit être considérée comme complète à la date du 3 juin 2016, à la suite de la transmission complémentaire des budgets annexes de la résidence pour personnes âgées et de locations de salles, en application du principe d'unité budgétaire ;

2. SUR LA SINCÉRITÉ DU BUDGET PRIMITIF 2016

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 1612-4 du CGCT « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* » ;

CONSIDÉRANT que le budget de la commune, adopté le 11 avril 2016, comprend un budget principal et quatre budgets annexes, dédiés aux services publics de l'assainissement et de la distribution d'eau, à la location de salles et à la résidence pour personnes âgées ;

CONSIDÉRANT que ce budget reprend les résultats de la gestion 2015 et comporte, en section d'investissement, les restes-à-réaliser de cet exercice, appuyés des justifications nécessaires ;

CONSIDÉRANT, toutefois, qu'un certain nombre de dépenses ont été sous-évaluées, en particulier en ce qui concerne deux opérations d'équipement pour lesquelles des mandats sont en instance de paiement, en l'absence de crédits disponibles au budget principal 2016, et que le besoin de financement actualisé de ces opérations s'établit respectivement à 2 498 € et à 112 246 € ;

CONSIDÉRANT, en outre, que la recette prévisionnelle de 15 099 000 €, attendue du produit des taxes foncières et d'habitation, est supérieure au montant de 15 024 571 €, indiqué dans l'état 1259 de notification des taxes directes locales pour 2016, disponible au moment du vote du budget ;

CONSIDÉRANT dès lors, qu'il appartient à la chambre de procéder à ces ajustements et de faire des propositions afin de rétablir l'équilibre réel du budget ;

CONSIDÉRANT, également, que certaines inscriptions lors à actualiser en fonction des notifications intervenues postérieurement au vote du budget et de l'affinement des prévisions de la commune ;

3. SUR LES MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA CHAMBRE AU BUDGET 2016

3.1. En ce qui concerne le budget principal

CONSIDÉRANT que le budget principal, adopté le 11 avril 2016, s'établit à 33 624 126 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et à 10 978 530 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement, après reprise des résultats de la gestion 2015 ;

CONSIDÉRANT que les montants des restes à réaliser de la gestion précédente, reportés dans le budget 2016 pour 365 642 € en dépenses et pour 3 280 000 € en recettes de la section d'investissement, sont justifiés ;

Section de fonctionnement

CONSIDÉRANT, comme indiqué précédemment, que les recettes des taxes foncières et d'habitation, inscrites pour 15 099 000 € à l'article 73111, sont à ajuster pour correspondre au montant figurant à l'état 1259 de notification des taxes directes locales pour 2016, 15 024 571 €, ce qui revient à diminuer le chapitre 73 « impôts et taxes » de 74 429 € ;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de minorer de 28 850 € les prévisions de recettes du chapitre 74 « dotations et participations » attendues à titre de compensation des mesures d'exonération des taxes foncières et d'habitation, ainsi que de la taxe professionnelle, car le montant notifié par l'état 1259 précité s'élève à 304 150 €¹, alors que la recette globale est évaluée à 331 000 €² au budget 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, de même, de réviser les prévisions relatives aux diverses composantes de la dotation globale de fonctionnement inscrites au chapitre 74 « dotations et participations », à savoir la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation, au regard des montants notifiés, respectivement 2 344 387 €, 262 769 € et 438 856 €, au lieu de 2 439 000 €, 270 000 € et 460 000 € inscrits à ce chapitre ;

¹ Somme des compensations de la taxe d'habitation de 218 973 €, de la dotation pour perte de taxe d'habitation sur logements vacants de 10 875 €, de taxes foncières sur le foncier bâti de 4 229 € et de 18 018 €, de taxes foncières sur le foncier non bâti de 3 751 €, ainsi qu'une dotation unique spécifique de taxe professionnelle 48 104 €.

² Somme des prévisions inscrites aux articles 74835 pour la taxe d'habitation, 270 000 €, 7484 pour les taxes foncières, 5 000 €, et 748314 pour la dotation unique de compensation spécifique de taxe professionnelle, 56 000 €.

Que le montant du chapitre 74, 5 142 573 €, est ainsi à ramener à 4 992 735 € ;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie de ces diminutions de recettes aux chapitres 73 et 74, pour un total de 224 267 €, le montant inscrit en dépenses imprévues, au chapitre 022, 993 1196 €, doit être diminué à due concurrence ;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la commune a exprimé le besoin de procéder à des ajustements mineurs consistant à augmenter les recettes du chapitre 77 « recettes exceptionnelles », de 6 293 €, pour les porter à 34 243 €, les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général », de 784 €, et celles du chapitre d'ordre 023 « virement à la section d'investissement », de 5 509 €, afin de porter ce dernier à 4 300 607 € ;

CONSIDÉRANT que l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement est ainsi identique au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » à la section d'investissement, également révisé, alors que ces deux chapitres présentaient un écart de 98 € dans le budget 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi rectifiées, les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à 33 406 152 € ;

Section d'investissement

CONSIDÉRANT que, dans le total des opérations d'équipement de 2 162 341 €, il convient notamment de prévoir l'ouverture de crédits pour les deux opérations d'équipement précitées, numérotées 1504 et 1507, à hauteur de 112 246 € et de 2 498 € ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, par ailleurs, d'augmenter de 4 344 € et de 276 € les crédits des opérations d'équipement n° 1503 et n° 1003, et de diminuer de 84 254 € les dépenses de l'opération n° 1604, soit une hausse globale de 35 110 € de cette ligne budgétaire, selon les prévisions de la commune ;

CONSIDÉRANT, également, que les prévisions de dépenses des chapitres 20 « immobilisations incorporelles » et 21 « immobilisations corporelles » sont à ajuster, ce qui conduit à augmenter les crédits au chapitre 20, de 9 072 €, et à les réduire de 38 575 € au chapitre 21 ;

CONSIDÉRANT qu'il en résulte une hausse globale des dépenses d'investissement de 5 607 €, compensée par l'augmentation précitée de même montant du chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » en recettes d'investissement ;

CONSIDÉRANT, enfin, que la commune dispose de ressources propres suffisantes, notamment le produit de cession d'immobilisations, 3 280 000 €, pour couvrir l'annuité en capital de la dette, d'un montant de 2 061 655 € ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi rectifiées les dépenses et les recettes d'investissement s'établissent à 10 984 137 € ;

CONSIDÉRANT, dès lors, que le budget principal de la commune est en équilibre réel, au sens de l'article L.1612-4 du CGCT ;

3.2. En ce qui concerne le budget annexe du service de l'assainissement

CONSIDÉRANT que le budget annexe du service de l'assainissement, adopté le 11 avril 2016, s'établit à 936 818 € en dépenses et en recettes de la section d'exploitation et à 6 289 035 € en dépenses et recettes de la section d'investissement, après reprise des résultats de la gestion 2015 ;

CONSIDÉRANT que la commune est fondée, en vertu des orientations fixées par la circulaire du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret n° 67-945 du 24 octobre 1967 concernant l'institution, le recouvrement et l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, à instituer une contribution du budget principal au budget annexe du service de l'assainissement, visant à compenser les dépenses encourues au titre des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT, à défaut de présentation du mode de calcul de cette contribution dans la délibération n° 292 du 11 avril 2016 autorisant son versement, comme l'exige l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales, qu'il ressort des éléments transmis par la commune que le montant retenu, 276 446 €, est proportionné aux dépenses susceptibles d'être encourues au titre des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT, de plus, qu'il convient, au vu des recettes constatées depuis le début de l'exercice 2016, de réévaluer de 217 240 € le montant des recettes d'exploitation attendues de la surtaxe d'assainissement, inscrit au chapitre 70 ;

CONSIDÉRANT que si, aux termes de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, une section d'exploitation en excédent n'est pas constitutive d'un budget en déséquilibre, elle constitue néanmoins une opportunité de limiter le recours à l'emprunt ;

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de prévoir une dépense d'ordre de 217 240 € au chapitre 021 « virement de la section d'exploitation », d'inscrire en contrepartie une recette d'ordre du même montant au chapitre 023 de la section d'investissement, et de diminuer à due concurrence les recettes prévues au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » de la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT, également, que la commune a lancé une importante opération d'équipement n°1601 de raccordement du hameau du clos de la Vigne au réseau général, d'un coût de 4 643 667 €, et que son financement repose principalement sur des subventions pour un montant prévisionnel de 4 356 212 € ;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la couverture, par des ressources propres, d'un déficit d'exécution reporté ou de restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement ne saurait constituer une condition de l'équilibre réel du budget que dans la mesure où ces reports trouveraient leur source dans l'absence de financement d'un remboursement d'emprunt au cours d'un exercice antérieur ;

CONSIDÉRANT, en tout état de cause, que les ressources propres internes, constituées des recettes d'ordre inscrites aux chapitres 023 et 040 de la section d'exploitation, pour un montant total de 547 467 €, suffisent à couvrir la somme des annuités d'emprunt en capital, des restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2015, et du déficit d'exécution reporté de la section d'investissement, d'un montant de 545 010 € ; que, dès lors, et sans qu'il soit besoin d'examiner l'origine de ces reports, la condition de couverture de l'annuité des emprunts à échoir au cours de l'exercice est respectée ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de ce qui précède que les sections d'exploitation et d'investissement sont ainsi équilibrées tant en recettes qu'en dépenses, pour des montants respectifs de 1 154 058 € et de 6 289 035 € ;

3.3. En ce qui concerne le budget annexe du service de l'eau

CONSIDÉRANT que le budget annexe du service de l'eau, adopté le 11 avril 2016, s'établit à 186 653 € en dépenses et en recettes de la section d'exploitation et à 1 163 759 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement, après reprise des résultats de la gestion 2015 ;

CONSIDÉRANT que la commune est fondée, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment de ses article L. 2225-1 et suivants, à instituer une contribution du budget principal au budget annexe du service de l'eau visant à compenser les dépenses encourues au titre du matériel de défense extérieure contre l'incendie ;

CONSIDÉRANT, à défaut de présentation du mode de calcul de cette contribution dans la délibération n° 292 du 11 avril 2016 autorisant son versement, comme l'exige l'article R. 2225-8 du code général des collectivités territoriales, qu'il résulte des éléments transmis par la commune que le montant de cette contribution, établi à 48 984 €, est proportionné aux dépenses susceptibles d'être encourues à ce titre ;

CONSIDÉRANT, comme il a été dit, que la couverture, par des ressources propres, d'un déficit d'exécution reporté ou de restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement ne saurait constituer une condition de l'équilibre réel du budget que dans la mesure où ces reports trouveraient leur source dans l'absence de financement d'un remboursement d'emprunt au cours d'un exercice antérieur ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'analyse des déficits d'exécution reportés et des restes à réaliser en dépense de la section d'investissement, depuis l'exercice 2012, d'un montant net global de 244 586,45 €, que ceux-ci ne trouvent pas leur source dans l'absence de financement d'un remboursement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT, dès lors, que les ressources propres internes constituées des amortissements aux immobilisations inscrites au chapitre 040 de la section d'investissement, d'un montant de 83 055 €, suffisent à couvrir l'annuité en capital de la dette, même augmentée des restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2015, d'un montant global de 56 462 € ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de ce qui précède que les sections d'exploitation et d'investissement sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, pour des montants respectifs de 186 653 € et 1 163 759 € ;

3.4. En ce qui concerne le budget annexe de location de salles

CONSIDÉRANT que le budget annexe de location de salles, adopté le 11 avril 2016, s'établit à 636 988 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et à 172 861 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement, après reprise des résultats de la gestion 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'examen de ce budget que les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées ;

3.5. En ce qui concerne le budget annexe de la résidence pour personnes âgées

CONSIDÉRANT que le budget annexe de la résidence pour personnes âgées, adopté le 11 avril 2016, s'établit à 532 800 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et à 279 153 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement, après reprise des résultats de la gestion 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'examen de ce budget que les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées ;

*

CONSIDÉRANT qu'ainsi modifié, le budget 2016 de la commune, formé du budget principal et de ses quatre budgets annexes, est en équilibre réel ;

4. SUR LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

CONSIDÉRANT qu'au cours de la période 2012-2015, la situation financière de la commune est devenue tendue ;

CONSIDÉRANT que son autofinancement est demeuré positif mais d'un niveau peu élevé, ce qui n'a pas permis de dégager davantage de ressources supplémentaires pour réaliser ses investissements et limiter le recours à l'emprunt ;

CONSIDÉRANT, dans ces conditions, que l'endettement consolidé³ a progressé pour atteindre 43,8 M€, en 2015, contre 38,9 M€, en 2012, et que la capacité de désendettement⁴ s'élève à plus de 15 ans, au-delà du seuil de 10 ans où il est habituellement admis que la situation d'une collectivité devient préoccupante au regard de son endettement ;

CONSIDÉRANT donc que pour disposer des ressources suffisantes à la réalisation des investissements nécessaires au bon fonctionnement des services publics de l'assainissement et de l'eau, la collectivité devra veiller à améliorer son autofinancement en adaptant en tant que de besoin sa tarification à la planification pluriannuelle de ses investissements ;

PAR CES MOTIFS :

DÉCLARE recevable la saisine du préfet de Seine-et-Marne au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

CONSTATE que le budget primitif 2016 de la commune d'Ozoir-la-Ferrière n'a pas été adopté en équilibre réel ;

PROPOSE au conseil municipal, dans le délai d'un mois à compter de la communication du présent avis, de délibérer de nouveau sur ce budget et de rectifier le budget principal et le budget annexe de l'assainissement, conformément aux propositions du présent avis et aux tableaux figurant en annexe ;

RAPPELLE que ladite délibération doit être adressée dans le délai de huit jours au représentant de l'État et à la chambre régionale des comptes.

³ Concernant tous les segments du budget, le budget principal et les quatre budgets annexes.

⁴ La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital de la dette de la commune avec la capacité d'autofinancement (CAF) brute de l'exercice.

Délibéré par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France, sixième section, en sa séance du vingt-quatre juin deux mille seize.

Présents au délibéré : M. Michel Geneteaud, président de séance, Mme Isabelle Banderet, première conseillère, M. Régis Mircher, premier conseiller ; M. Guillaume Lesquoy, conseiller-rapporteur et Bertrand Gillet, premier conseiller-rapporteur.

Guillaume Lesquoy,
Conseiller

Bertrand Gillet,
Premier conseiller

Michel Geneteaud,
Président de section

Gérard Terrien,
Président

ANNEXES

Annexe 1 : Budget principal

Annexe 2 : Budget annexe de l'assainissement

Annexe 3 : Budget annexe de l'eau

Annexe 4 : Budget annexe de locations de salle

Annexe 5 : Budget annexe de la résidence pour personnes âgées

Annexe 1 : Maquette BUDGET PRINCIPAL

Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions	TOTAL		
011	Charges à caractère général	6 515 037,00		6 341 898,00	6 341 898,00	784,00	6 342 682,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 696 640,00		16 258 750,00	16 258 750,00		16 258 750,00
014	Atténuation de produits	463 059,00		658 059,00	658 059,00		658 059,00
65	Autres charges de gestion courante	2 630 072,00		2 795 528,00	2 795 528,00		2 795 528,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus				0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		26 304 808,00	0,00	26 054 235,00	26 054 235,00	784,00	26 055 019,00
66	Charges financières	1 806 569,00		1 719 077,00	1 719 077,00		1 719 077,00
67	Charges exceptionnelles	79 700,00		95 807,00	95 807,00		95 807,00
68	Dotations aux provisions (4)				0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	850 979,00		993 196,00	993 196,00	-224 267	768 929,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 042 056,00	0,00	28 862 315,00	28 862 315,00	-223 483,00	28 638 832,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 108 500,00		4 295 098,00	4 295 098,00	5 509,00	4 300 607,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	602 118,00		466 713,00	466 713,00		466 713,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct (5)				0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 710 618,00		4 761 811,00	4 761 811,00	5 509,00	4 767 320,00
TOTAL		32 752 674,00	0,00	33 624 126,00	33 624 126,00	-217 974,00	33 406 152,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

=

33 406 152,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL		
013	Atténuations de charges	100 000,00		191 351,00	191 351,00		191 351,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 514 217,00		2 582 034,00	2 582 034,00		2 582 034,00
73	Impôts et taxes	20 560 060,00		20 808 633,00	20 808 633,00	-74 429,00	20 734 204,00
74	Dotations et participations	5 821 793,00		5 142 573,00	5 142 573,00	-149 838	4 992 735,00
75	Autres produits de gestion courante	313 951,00		202 861,00	202 861,00		202 861,00
Total des recettes de gestion courante		29 310 021,00	0,00	28 927 452,00	28 927 452,00	-224 267,00	28 703 185,00
76	Produits financiers	9,00		5,00	5,00		5,00
77	Produits exceptionnels	23 500,11		27 950,31	27 950,31	6 293,00	34 243,31
78	Reprise sur provisions (4)				0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		29 333 530,11	0,00	28 955 407,31	28 955 407,31	-217 974,00	28 737 433,31
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	150 000,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (5)				0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		150 000,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
TOTAL		29 483 530,11	0,00	29 105 407,31	29 105 407,31	-217 974,00	28 887 433,31

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

4 518 718,69

+

4 518 718,69

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

=

33 406 152,00

(1) cf.p.4 IB - modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2016					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL	ajustements CRC	Propositions CRC budget 2016
010	Stocks (6)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	73 760,00		29 072,00	29 072,00	9 072,00	38 144,00
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles	1 515 551,00	80 200,00	2 157 253,00	2 237 453,00	-38 575,00	2 198 878,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement	5 028 364,00	285 442,00	1 876 899,00	2 162 341,00	35 110,00	2 197 451,00
	Total des dépenses d'équipement	6 617 675,00	365 642,00	4 063 224,00	4 428 866,00	5 607,00	4 434 473,00
10	Dotations, fond divers et réserves						
13	Subventions d'investissement			500 000,00	500 000,00		500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 740 903,02		2 070 860,18	2 070 860,18		2 070 860,18
18	Compte de liaison: affectation à... (8)						
26	Particip. et créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	1 740 903,02	0,00	2 570 860,18	2 570 860,18	0,00	2 570 860,18
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 358 578,02	365 642,00	6 634 084,18	6 999 726,18	5 607,00	7 005 333,18
040	Opé. d'ordre de transfert entre section (5)	150 000,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)						
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	150 000,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
	TOTAL	8 508 578,02	365 642,00	6 784 084,18	7 149 726,18	5 607,00	7 155 333,18

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

3 828 803,82

3 828 803,82

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 978 530,00

10 984 137,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2016					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL	ajustements CRC	Propositions CRC budget 2016
010	Stocks (6)						
13	Subventions d'investissement (hors 138)	630 781,00		195 580,00	195 580,00		195 580,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	537 313,00		1 059 502,00	1 059 502,00		1 059 502,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	Total des recettes d'équipement	1 168 094,00	0,00	1 255 082,00	1 255 082,00		1 255 082,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	596 000,00		764 735,00	764 735,00		764 735,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)			915 000,00	915 000,00		915 000,00
138	Autres subv. d'invest non transf			2 000,00	2 000,00		2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison: affectation à... (8)	2 000,00					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	produits des cessions d'immobilisations	3 022 000,00	3 280 000,00		3 280 000,00		3 280 000,00
	Total des recettes financières	3 620 000,00	3 280 000,00	1 681 735,00	4 961 735,00		4 961 735,00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)						
	Total des recettes réelles d'investissement	4 788 094,00	3 280 000,00	2 936 817,00	6 216 817,00		6 216 817,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	3 108 500,00		4 295 000,00	4 295 000,00	5 607,00	4 300 607,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	602 118,00		466 713,00	466 713,00	0,00	466 713,00
041	Opérations patrimoniales (5)						
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 710 618,00		4 761 713,00	4 761 713,00	5 607,00	4 767 320,00
	TOTAL	8 498 712,00	3 280 000,00	7 698 530,00	10 978 530,00	5 607,00	10 984 137,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 978 530,00

10 984 137,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (11)

4 611 713,00

4 617 320,00

(1) cfp.4 IB - modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(5) DF 023 = RI 021 - DI 040 = RF 042 - RI 040 = DF 042 - DI 041 = RI 041 - DF 043 = RF 043

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Annexe 2 : Maquette budget annexe de l'ASSAINISSEMENT**Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET ASSAINISSEMENT**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

		BP 2016					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions	TOTAL	ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
011	Charges à caractère général	209 584,00		197 799,00	197 799,00		197 799,00
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuation de produits						
65	Autres charges de gestion courante			0,19			
656	Frais de fonct. des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		209 584,00	0,00	197 799,19	197 799,19	0,00	197 799,19
66	Charges financières	199 153,00		211 250,00	211 250,00		211 250,00
67	Charges exceptionnelles	800,00					
68	Dotations aux provisions (4)						
022	Dépenses imprévues	350,46					
Total des dépenses réelles d'exploitation		409 887,46	0,00	409 049,19	409 049,19	0,00	409 049,19
023	Virement à la section d'investissement (5)				0,00	217 240,00	217 240,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	321 807,00		330 227,00	330 227,00		330 227,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct (5)						
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		321 807,00		330 227,00	330 227,00	217 240,00	547 467,00
TOTAL		731 694,46	0,00	739 276,19	739 276,19	217 240,00	956 516,19
					+		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					197 541,81		197 541,81
					=		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES					936 818,00		1 154 058,00

RECETTES D'EXPLOITATION

		BP 2016					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL	ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2015
013	Atténuations de charges						
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	518 000,00		686 046,00	686 046,00	217 240,00	903 286,00
73	Impôts et taxes						
74	Dotations et participations						
75	Autres produits de gestion courante						
Total des recettes de gestion courante		518 000,00	0,00	686 046,00	686 046,00	217 240,00	903 286,00
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprise sur provisions (4)						
Total des recettes réelles d'exploitation		518 000,00	0,00	686 046,00	686 046,00	217 240,00	903 286,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	239 641,00		250 772,00	250 772,00		250 772,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (5)				0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		239 641,00		250 772,00	250 772,00	0,00	250 772,00
TOTAL		757 641,00	0,00	936 818,00	936 818,00	217 240,00	1 154 058,00
					+		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00		0,00
					=		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES					936 818,00		1 154 058,00

(1) cf. p.4 IB - modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanentsimplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET ASSAINISSEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET											
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES											
II											
A3											
DEPENSES D'INVESTISSEMENT											
Chap.	Libellé	CA 2015			BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016	
		crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	mandats émis	RAR au 31/12	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL			
010	Stocks (6)										
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)										
204	Subventions d'équipement versées										
21	Immobilisations corporelles	764 820,47	660 657,58	40 484,00	745 062,47	40 484,00	848 894,00	889 378,00		889 378,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (7)										
23	Immobilisations en cours	72 402,00	71 704,74		5 000,00		692,00	692,00		692,00	
	Total des opérations d'équipement						4 643 667,00	4 643 667,00		4 643 667,00	
	Total des dépenses d'équipement	837 222,47	732 362,32	40 484,00	750 062,47	40 484,00	5 493 253,00	5 533 737,00	0,00	5 533 737,00	
10	Dotations, fond divers et réserves										
13	Subventions d'investissement										
16	Emprunts et dettes assimilées	210 881,00	210 807,84		208 581,00		327 084,42	327 084,42		327 084,42	
18	Compte de liaison: affectation à... (8)										
26	Particip. et créances rattachées à des particip.										
27	Autres immobilisations financières										
020	Dépenses imprévues										
	Total des dépenses financières	210 881,00	210 807,84	0,00	208 581,00	0,00	327 084,42	327 084,42	0,00	327 084,42	
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)				0,00	0,00	0,00	0,00			
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 048 103,47	943 170,16	40 484,00	958 643,47	40 484,00	5 820 337,42	5 860 821,42	0,00	5 860 821,42	
040	Opé. d'ordre de transfert entre section (5)	239 641,00	239 640,76		239 641,00		250 772,00	250 772,00		250 772,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	125 010,00	92 056,29		125 010,00			0,00		0,00	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	364 651,00	331 697,05		364 651,00		250 772,00	250 772,00	0,00	250 772,00	
	TOTAL	1 412 754,47	1 274 867,21	40 484,00	1 323 294,47	40 484,00	6 071 109,42	6 111 593,42	0,00	6 111 593,42	

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			452 535,53					177 441,58		177 441,58
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 767 886,74					6 289 035,00		6 289 035,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2015			BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
		Crédits ouverts BP+DM+RAR N-1	Titres émis	RAR au 31/12	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL		
010	Stocks (6)									
13	Subventions d'investissement (hors 138)	419 312,00	249 060,33		301 498,00		4 356 212,00	4 356 212,00	0,00	4 356 212,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	874 151,00	794 982,00		874 151,00		1 602 596,00	1 602 596,00	-217 240,00	1 385 356,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)									
204	Subventions d'équipement versées									
21	Immobilisations corporelles									
22	Immobilisations reçues en affectation (7)									
23	Immobilisations en cours									
	Total des opérations d'équipement									
	Total des recettes d'équipement	1 293 463,00	1 044 042,33	0,00	1 175 649,00	0,00	5 958 808,00	5 958 808,00	-217 240,00	5 741 568,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)									
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)									
138	Autres subv. d'invest non transf.									
165	Dépôts et cautionnements reçus									
18	Compte de liaison: affectation à... (8)									
26	Particip. et créances rattachées à des particip.									
27	Autres immobilisations financières	125 010,00	92 056,29		125 010,00					
024	produits des cessions d'immobilisations									
	Total des recettes financières	125 010,00	92 056,29	0,00	125 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)									
	Total des recettes réelles d'investissement	1 418 473,00	1 136 098,62	0,00	1 300 659,00	0,00	5 958 808,00	5 958 808,00	-217 240,00	5 741 568,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)							0,00	217 240,00	217 240,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	321 807,00	321 806,25		321 807,00		330 227,00	330 227,00	0,00	330 227,00
041	Opérations patrimoniales (5)	125 010,00	92 056,29		125 010,00			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	446 817,00	413 862,54		446 817,00		330 227,00	330 227,00	217 240,00	547 467,00
	TOTAL	1 865 290,00	1 549 961,16	0,00	1 747 476,00	0,00	6 289 035,00	6 289 035,00	0,00	6 289 035,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE										
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES								6 289 035,00		6 289 035,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL. Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	79 455,00	296 695,00
--	------------------	-------------------

(1) cf.p.4 IB - modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porté uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 - DI 040 + RF 042 - RI 040 = DF 042 - DI 041 + RI 041 - DF 043 + RF 043

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanents simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Annexe 3 : Maquette budget annexe EAU

Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET Eau

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions	TOTAL		
011	Charges à caractère général	37 393,00	0,00	45 850,00	45 850,00		45 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00					
014	Atténuation de produits	0,00		20 269,00	20 269,00		20 269,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00					
656	Frais de fonct. des groupes d'élus						
	Total des dépenses de gestion courante	37 393,00	0,00	66 119,00	66 119,00	0,00	66 119,00
66	Charges financières	23 720,00		29 050,46	29 050,46		29 050,46
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux provisions (4)						
022	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses réelles d'exploitation	61 113,00	0,00	95 169,46	95 169,46	0,00	95 169,46
023	Virement à la section d'investissement (5)				0,00		0,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	81 981,00		83 055,00	83 055,00		83 055,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct (5)				0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	81 981,00		83 055,00	83 055,00	0,00	83 055,00
	TOTAL	143 094,00	0,00	178 224,46	178 224,46	0,00	178 224,46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		+		+
			8 428,54	8 428,54
		=		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			186 653,00	186 653,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL		
013	Atténuations de charges						
70	Produits des services, du domaine et ventes...	135 078,53		180 984,00	180 984,00		180 984,00
73	Impôts et taxes						
74	Dotations et participations						
75	Autres produits de gestion courante						
	Total des recettes de gestion courante	135 078,53	0,00	180 984,00	180 984,00	0,00	180 984,00
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprise sur provisions (4)						
	Total des recettes réelles d'exploitation	135 078,53	0,00	180 984,00	180 984,00	0,00	180 984,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	5 668,00		5 669,00	5 669,00		5 669,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (5)				0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	5 668,00		5 669,00	5 669,00	0,00	5 669,00
	TOTAL	140 746,53	0,00	186 653,00	186 653,00	0,00	186 653,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		+		+
			0,00	0,00
		=		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			186 653,00	186 653,00

(1) cf.p.4 IB - modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2016					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL	ajustements CRC	Propositions CRC budget 2016
010	Stocks (6)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles	1 441 772,00	1 277,00	714 201,55	715 478,55		715 478,55
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	Total des dépenses d'équipement	1 441 772,00	1 277,00	714 201,55	715 478,55	0,00	715 478,55
10	Dotations, fond divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées	41 900,49		56 462,00	56 462,00		56 462,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)						
26	Particip. et créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	41 900,49	0,00	56 462,00	56 462,00	0,00	56 462,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 483 672,49	1 277,00	770 663,55	771 940,55	0,00	771 940,55
040	Opé. d'ordre de transfert entre section (5)	5 668,00		5 669,00	5 669,00		5 669,00
041	Opérations patrimoniales (5)	240 295,00		142 840,00	142 840,00		142 840,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	245 963,00		148 509,00	148 509,00	0,00	148 509,00
	TOTAL	1 729 635,49	1 277,00	919 172,55	920 449,55	0,00	920 449,55
					+		+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				243 309,45		243 309,45
					=		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 163 759,00		1 163 759,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2016					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL	ajustements CRC	Propositions CRC budget 2016
010	Stocks (6)						
13	Subventions d'investissement (hors 138)	96 188,00		33 325,00	33 325,00		33 325,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 334 564,00		761 699,00			761 699,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	Total des recettes d'équipement	1 430 752,00	0,00	795 024,00	795 024,00	0,00	795 024,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)						
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)						
138	Autres subv. d'invest non transf						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison: affectation à... (8)						
26	Particip. et créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières	240 295,00		142 840,00	142 840,00		142 840,00
024	produits des cessions d'immobilisations						
	Total des recettes financières	240 295,00	0,00	142 840,00	142 840,00	0,00	142 840,00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)						
	Total des recettes réelles d'investissement	1 671 047,00	0,00	937 864,00	937 864,00	0,00	937 864,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)				0,00		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	81 981,00		83 055,00	83 055,00		83 055,00
041	Opérations patrimoniales (5)	240 295,00		142 840,00	142 840,00		142 840,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	322 276,00		225 895,00	225 895,00	0,00	225 895,00
	TOTAL	1 993 323,00	0,00	1 163 759,00	1 163 759,00	0,00	1 163 759,00
					+		+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				=		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 163 759,00		1 163 759,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL. Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (11)

77 386,00

77 386,00

(1) cf.p.4 IB - modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Annexe 4 : Maquette budget annexe LOCATION SALLES**Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET LOCATION SALLES**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions	TOTAL		
011	Charges à caractère général	570 004,00		553 274,00	553 274,00		553 274,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 400,00		41 400,00	41 400,00		41 400,00
014	Atténuation de produits				0,00		
65	Autres charges de gestion courante				0,00		
656	Frais de fonct. des groupes d'élus				0,00		
	Total des dépenses de gestion courante	611 404,00	0,00	594 674,00	594 674,00	0,00	594 674,00
66	Charges financières	15 599,00		14 682,00	14 682,00		14 682,00
67	Charges exceptionnelles				0,00		
68	Dotations aux provisions (4)				0,00		
022	Dépenses imprévues			2 000,00	2 000,00		2 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	627 003,00	0,00	611 356,00	611 356,00	0,00	611 356,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	5 000,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	26 301,00		20 632,00	20 632,00		20 632,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct (5)				0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	31 301,00		25 632,00	25 632,00	0,00	25 632,00
	TOTAL	658 304,00	0,00	636 988,00	636 988,00	0,00	636 988,00

		+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
		=	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	636 988,00		636 988,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2015
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL		
013	Atténuations de charges				0,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes...	152 500,00		152 000,00	152 000,00		152 000,00
73	Impôts et taxes				0,00		
74	Dotations et participations	396 804,00		340 915,00	340 915,00		340 915,00
75	Autres produits de gestion courante	74 000,00		89 500,33	89 500,33		89 500,33
	Total des recettes de gestion courante	623 304,00	0,00	582 415,33	582 415,33	0,00	582 415,33
76	Produits financiers				0,00		
77	Produits exceptionnels				0,00		
78	Reprise sur provisions (4)				0,00		
	Total des recettes réelles de fonctionnement	623 304,00	0,00	582 415,33	582 415,33	0,00	582 415,33
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	35 000,00		37 000,00	37 000,00		37 000,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (5)				0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	35 000,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00
	TOTAL	658 304,00	0,00	619 415,33	619 415,33	0,00	619 415,33

		+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		17 572,67	17 572,67
		=	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	636 988,00		636 988,00

(1) cf. p. 4 IB - modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET LOCATION SALLES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL		
010	Stocks (6)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles	127 174,46	147,00	58 380,00	58 527,00		58 527,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
Total des dépenses d'équipement		127 174,46	147,00	58 380,00	58 527,00	0,00	58 527,00
10	Dotations, fond divers et réserves				0,00		
13	Subventions d'investissement				0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	28 303,00		33 391,66	33 391,66		33 391,66
18	Compte de liaison: affectation à... (8)				0,00		
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				0,00		
27	Autres immobilisations financières				0,00		
020	Dépenses imprévues				0,00		
Total des dépenses financières		28 303,00	0,00	33 391,66	33 391,66	0,00	33 391,66
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00			
Total des dépenses réelles d'investissement		155 477,46	147,00	91 771,66	91 918,66	0,00	91 918,66
040	Opé. d'ordre de transfert entre section (5)	35 000,00		37 000,00	37 000,00		37 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)				0,00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		35 000,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00
TOTAL		190 477,46	147,00	128 771,66	128 918,66	0,00	128 918,66

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	43 942,34	43 942,34
--	-----------	-----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 861,00	172 861,00
---	------------	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements	Propositions CRC budget 2016
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL		
010	Stocks (6)						
13	Subventions d'investissement (hors 138)						
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	172 260,35		102 229,00	102 229,00		102 229,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
Total des recettes d'équipement		172 260,35	0,00	102 229,00	102 229,00	0,00	102 229,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)						
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)	11 142,65		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
138	Autres subv. d'invest non transf						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison: affectation à... (8)						
26	Particip. et créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	produits des cessions d'immobilisations						
Total des recettes financières		11 142,65	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)						
Total des recettes réelles d'investissement		183 403,00	0,00	147 229,00	147 229,00	0,00	147 229,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	26 301,00		20 632,00	20 632,00	0,00	20 632,00
041	Opérations patrimoniales (5)						
Total des recettes d'ordre d'investissement		31 301,00		25 632,00	25 632,00	0,00	25 632,00
TOTAL		214 704,00	0,00	172 861,00	172 861,00	0,00	172 861,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	=	=
--	---	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 861,00	172 861,00
---	------------	------------

(1) Cf. p. 418 - modalités de vote.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Annexe 5 : Maquette budget annexe RESIDENCE PERSONNES AGEES (RPA)

Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET RESIDENCE PERSONNES AGEES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions	TOTAL		
011	Charges à caractère général	268 500,00		242 450,00	242 450,00		242 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	246 000,00		246 000,00	246 000,00		246 000,00
014	Atténuation de produits				0,00		
65	Autres charges de gestion courante				0,00		
656	Frais de fonct. des groupes d'élus				0,00		
Total des dépenses de gestion courante		514 500,00	0,00	488 450,00	488 450,00	0,00	488 450,00
66	Charges financières	13 766,00		13 332,00	13 332,00		13 332,00
67	Charges exceptionnelles				0,00		
68	Dotations aux provisions (4)				0,00		
022	Dépenses imprévues				0,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		528 266,00	0,00	501 782,00	501 782,00	0,00	501 782,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	89 437,00		28 518,00	28 518,00		28 518,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 640,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct (5)				0,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		91 077,00		31 018,00	31 018,00	0,00	31 018,00
TOTAL		619 343,00	0,00	532 800,00	532 800,00	0,00	532 800,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	532 800,00	532 800,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016				ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2015
		Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL		
013	Atténuations de charges				0,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes...	88 360,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00
73	Impôts et taxes			2 800,00	2 800,00		2 800,00
74	Dotations et participations				0,00		
75	Autres produits de gestion courante	411 300,00		385 000,00	385 000,00		385 000,00
Total des recettes de gestion courante		499 660,00	0,00	452 800,00	452 800,00	0,00	452 800,00
76	Produits financiers				0,00		
77	Produits exceptionnels	0,97			0,00		
78	Reprise sur provisions (4)				0,00		
Total des recettes réelles de fonctionnement		499 660,97	0,00	452 800,00	452 800,00	0,00	452 800,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	80 000,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (5)				0,00		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		80 000,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
TOTAL		579 660,97	0,00	532 800,00	532 800,00	0,00	532 800,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	532 800,00	532 800,00

(1) cf.p.4 IB - modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Cne OZOIR-LA-FERRIERE - BUDGET RESIDENCE PERSONNES AGE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II					
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
BP 2016							
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL	ajustements proposés CRC	Propositions CRC budget 2016
010	Stocks (6)				0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées				0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	49 662,00		74 500,00	74 500,00		74 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)				0,00		0,00
23	Immobilisations en cours				0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement				0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		49 662,00	0,00	74 500,00	74 500,00	0,00	74 500,00
10	Dotations, fond divers et réserves				0,00		0,00
13	Subventions d'investissement				0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 793,42		21 524,31	21 524,31		21 524,31
18	Compte de liaison: affectation à... (8)				0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières				0,00		0,00
020	Dépenses imprévues				0,00		0,00
Total des dépenses financières		23 793,42	0,00	21 524,31	21 524,31	0,00	21 524,31
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement		73 455,42	0,00	96 024,31	96 024,31	0,00	96 024,31
040	Opé. d'ordre de transfert entre section (5)	80 000,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)				0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		80 000,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
TOTAL		153 455,42	0,00	176 024,31	176 024,31	0,00	176 024,31
					+		
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					103 128,69		103 128,69
					=		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					279 153,00		279 153,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
BP 2016							
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions	TOTAL	ajustements	Propositions CRC budget 2016
010	Stocks (6)				0,00		
13	Subventions d'investissement (hors 138)				0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	30 739,00		159 495,89	159 495,89		159 495,89
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				0,00		
204	Subventions d'équipement versées				0,00		
21	Immobilisations corporelles				0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (7)				0,00		
23	Immobilisations en cours				0,00		
	Total des opérations d'équipement				0,00		
Total des recettes d'équipement		30 739,00	0,00	159 495,89	159 495,89	0,00	159 495,89
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 427,00		16 400,00	16 400,00		16 400,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)	77 000,00		71 939,11	71 939,11		71 939,11
138	Autres subv. d'invest non transf				0,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		300,00	300,00		300,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)				0,00		
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				0,00		
27	Autres immobilisations financières				0,00		
024	produits des cessions d'immobilisations				0,00		
Total des recettes financières		87 427,00	0,00	88 639,11	88 639,11	0,00	88 639,11
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)						
Total des recettes réelles d'investissement		118 166,00	0,00	248 135,00	248 135,00	0,00	248 135,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	89 437,00		28 518,00	28 518,00		28 518,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 640,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00
041	Opérations patrimoniales (5)				0,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		91 077,00		31 018,00	31 018,00	0,00	31 018,00
TOTAL		209 243,00	0,00	279 153,00	279 153,00	0,00	279 153,00
					+		
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE							
					=		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					279 153,00		279 153,00

(1) Cf. 416 - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

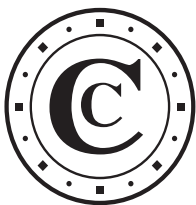
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanents simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



« La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration »

Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

L'intégralité de cet avis
est disponible sur le site internet
de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France :
www.ccomptes.fr/ile-de-france

Chambre régionale des comptes d'Île-de-France

6, Cours des Roches

BP 187 NOISIEL

77315 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

Tél. : 01 64 80 88 88

www.ccomptes.fr/ile-de-france